

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°19/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres

Présents : 14

Excusés : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :
22 mars 2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Éric FORESTIER, Willy
LORENZON, Christian MICHELET, Dominique SAVARIAUD,
Ulysse SUC, Antoine ZANOTTO, Michel DUBAUX et Michel
WALTER.

Mmes Sandra BARBE, Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Laure BRAQUEHAIS et Delphine
SCHWARTZ.

Excusée : Madame Estelle ASPART.

Pouvoir : Madame Estelle ASPART à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un local pour le club de pétanque

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du **contrat de maîtrise d'œuvre** de Monsieur
Alain SOBAC, architecte, pour le projet de construction d'un local pour le club de pétanque
situé au Bourg, place de la mairie sur la parcelle section AP DP pour un montant de 2 500.00 € HT
soit 3 000.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de
construction d'un local pour le club de pétanque pour un montant de 2 500.00 € HT soit
3 000.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission et publication
le 12 avril 2022

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE

